

CFVU du 8 juillet 2021, dématérialisée sous format audiovisuel.

Délibération n° CFVU 20210708_05 - Formations Locales et tarifs 2021-2022

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Délibération n° CFVU 20210708_05 - Formations Locales et tarifs 2021-2022 :

Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 12 juillet 2021 :

L'ensemble des formations locales et des tarifs afférents sont listés dans le document annexé. Les tarifs sont identiques à ceux de l'année universitaire 2020-2021.

Trois nouvelles formations, dont les dossiers sont également présentés en annexe sont incluses dans cette liste :

Pour la faculté des sciences du sport :

- Le DIU Esports Manager : santé, performance, management
- Le DU Coordonnateur de la Sécurité des Plages

Pour la faculté de Droit :

- Le DUEJMI (Diplôme d'Université d'Etudes Juridiques en Mobilité Internationale)

Avis favorable de la CFVU, à l'unanimité des présents ou représentés, avant délibération du CA du 12 juillet 2021.

Décompte des voix : 30

Décompte des votants : 30

Pour : unanimité des présents

Contre :

Abstention :

Fait à Poitiers, le 08/07/2021

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Noëlle DUPORT



UNIVERSITE DE POITIERS

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Direction des affaires juridiques

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Pour ouverture :

Diplôme InterUniversitaire Esports Manager : Santé,
Performance, Management

FORMATIONS LOCALES - BUDGET PREVISIONNEL - 2021/2022

Intitulé de la formation :	Diplôme InterUniversitaire Esports Manager : santé, performance, management
Niveau de la formation :	Master

Nombre d'heures (étudiant) total		140
Répartition	CM	140
	TD	0

	INSCRIPTIONS	Total
Effectif prévisionnel FI	15	15
Effectif prévisionnel FC financée par un tiers	5	5
Effectif prévisionnel FC auto-financée	20	20
Total	40	40

Seuil dédoublement TD	40
-----------------------	----

Heures (Compétences UP)		dont MUT. (1)	
Nombre d'heures (Ens. EqTD) total		135	0
Répartition	CM	90	0
	TD	0	0

Heures (Compétences ext.)		dont MUT. (1)	
Nombre d'heures (Ens. EqTD) total		75	0
Répartition	CM	50	0
	TD		

I - DEPENSES DIRECTES				MONTANT	RECETTES			MONTANT
I-1 ENSEIGNEMENT HORS MUTUALISATION					I-DROITS D'INSCRIPTION FORFAITAIRE			
Enseignements (UP)	135	heures à	185,00 €	24 975,00 €	40			10 000,00 €
Enseignements (Extérieurs)	75	heures à	185,00 €	13 875,00 €		Forfait	250,00 €	
Tutorat étudiant		heures à	11,00 €					
			Total	38 850,00 €				
I-2 ACCOMPAGNEMENT :					TOTAL I			10 000,00 €
Coordination	10	heures à	185,00 €	1 850,00 €				
Suivi de projet	40	heures à	185,00 €	7 400,00 €				
Suivi Stagiaire FC (1h / Stagiaire)	25	heures à	185,00 €	4 625,00 €				
	285		Total	13 875,00 €				
Total personnel				52 725,00 €				
I-3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT SPECIFIQUE					II-SUBVENTIONS			
Matériel pédagogique			- €	- €	II-1 Collectivités territoriales			
Frais de mission			7 500,00 €	7 500,00 €		Région		
Frais de reprographie			200,00 €	200,00 €		Département		
Affranchissements, télécom			80,00 €	80,00 €	II-2 Autre			
Communication			1 000,00 €	1 000,00 €	MERCI DE RENSEIGNER L'ORIGINE DE LA SUBVENTION :			
			Total Fonctionnement	8 780,00 €	TOTAL II			- €
			TOTAL I	61 505,00 €	III-DROITS SPECIFIQUES			
II - DEPENSES INDIRECTES					Droit spécifiques			
II-1 FRAIS DE PERSONNEL BIATSS HORS MUTUALISATION					FI	1 000,00 €	73 000,00 €	
Personnel BIATSS	52 725,00 €	Taux	12%	6 327,00 €	FC financée par un tiers	4 000,00 €		
II-2 FRAIS DE PERSONNEL MUTUALISATION					FC auto-financée	1 900,00 €		
Personnel BIATSS		Taux	12%	- €	TOTAL III			73 000,00 €
II-3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT HORS MUTUALISATION					IV-UNIVERSITE			
Fonctionnement Etablissement	52 725,00 €	Taux	12%	6 327,00 €	Marge financière			8 841,00 €
II-4 FRAIS DE FONCTIONNEMENT MUTUALISATION					Eléments d'aide à la décision :			
Fonctionnement Etablissement	- €	Taux	12%	- €	Si le droit est identique (FI et FC), l'autofinancement est obtenu pour un droit de :			0,00 €
					Répartition théorique des Recettes produites :			
					Composante (70 % après contribution UB paie, inscription, DLPI)			31 983,70 €
					Etablissement (30 %, hors droits d'inscriptions forfaitaires directement affectés à l'établissement, après contribution UB paie, inscription et DLPI)			13 707,30 €
TOTAL II				12 654,00 €	TOTAL IV			8 841,00 €
TOTAL GENERAL				74 159,00 €	TOTAL GENERAL			74 159,00 €

Notes :

Pour mémoire, sur recettes produites pour la composante :	
Prévisions des contributions lors du budget	
Prévision de l'augmentation UB Paye (contribution partielle / heures non mutualisées)	14 250,00 €
Gestion immobilière GEPA (DLPI) (8% Total dépenses directes personnels non mutualisées)	4 218,00 €

FACULTE DES SCIENCES DU SPORT

DIPLÔME UNIVERSITAIRE

MENTION : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Intitulé : **Esports Manager : santé, performance, management**

REGLEMENT D'EXAMEN

TITRE I : ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Article 1 : Organisation générale

La durée de la formation est d'une année universitaire. Elle comprend 140 heures d'enseignement réparties en cinq rassemblements de 4 jours, ainsi qu'un stage de 120h.

Article 2 : Les enseignements

Cours obligatoires	Programme	Nature des enseignements	Durée totale
UE 1 : Cultures sportives	Histoire et définitions, aspects juridiques et économiques, Ecosystèmes et institutions de l'esport, enjeux du secteur	Cours	20h CM
UE 2 : Performances sportives	Evaluation et développement des facteurs de la performance, fatigue et récupération, système intégré d'accompagnement de la performance	Cours	40h CM
UE 3 : Esport santé	Inactivité physique et sédentarité, Troubles musculosquelettiques, Risques psycho-sociaux, Populations à besoins spécifiques	Cours	40h CM
UE 4 : Management	Management des ressources humaines, droit du travail, programmation et logistique, communication	Cours	40h CM
UE 5 : Stage pratique	Stage au sein d'une structure sportive		120h
TOTAL Cours obligatoires			140h de cours 120h de stage

TITRE II : CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Article 3 : Organisation générale du contrôle des connaissances

L'évaluation du Diplôme Inter-Universitaire Esports Manager comprend un contrôle continu composé de cinq évaluations écrites ou orales ainsi qu'un rapport d'étonnement, chaque épreuve possède le même coefficient pour le résultat final du diplôme.

TITRE III : EXAMENS

Article 4 : Modalités d'examens

Le contrôle continu se déroule de la façon suivante, lors de chaque rassemblement une évaluation sera prévue, elle portera sur des éléments vus en cours pour valider les connaissances qui ont été abordées précédemment. Le responsable de la formation peut décider que l'examen écrit devienne un examen oral en fonction du contexte.

La seconde forme d'évaluation sera l'élaboration d'un rapport d'étonnement. C'est un rapport que les étudiants réaliseront lors de leur stage pratique et qui les invitera à s'interroger sur le secteur sportif et sur le fonctionnement de la structure d'accueil, par le biais d'une réflexion personnelle appuyée par l'analyse des dysfonctionnements de la structure en proposant des propositions d'amélioration à l'aide du stage et des connaissances qui auront pu être apportées en cours. Le dossier est remis en un exemplaire au secrétariat du Diplôme Inter-Universitaire Esports Manager.

Article 5 : Seconde session d'examens

Compte tenu de ses modalités d'évaluation, la validation du diplôme se fait en session unique.

Article 6 : Résultats

Pour valider le diplôme, l'étudiant doit avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Les notes se compensent entre elles et cette compensation se fait sans note éliminatoire. Il faudra également avoir assisté à un minimum de 80% de la formation et avoir effectué le stage pratique.

Article 7 : Dispositions générales

Le Doyen de la Faculté propose au Président de l'Université la composition du jury d'examen. Le jury comprend au moins trois membres et est présidé par les professeurs, les maîtres de conférences ou les personnels assimilés.

Article 10 : Décisions du jury

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Reçu le :

Dossier complet : oui non

ACCREDITATION 2021-2022

Ouverture sous réserve de vérification annuelle de l'autofinancement
FORMATIONS LOCALES : DOSSIER D'OPPORTUNITE

D.U. D.I.U. DUETI

PREPA AGREGATION

PREPA CONCOURS

CREATION

RENOUVELLEMENT

INTITULE DE LA FORMATION

Esports Manager : santé, performance, management

Durée de la formation : 1 an 2 ans 3 ans 4 ans

Composante de rattachement :

Faculté des sciences du sport (Université de Poitiers)

Composante et/ou Université associée :

UFR STAPS (Université de Paris)

Modalités d'enseignement : Présentiel uniquement Présentiel + à distance à distance

Avis du Conseil d'UFR EN DATE DU

Favorable Défavorable

Date :

Avis de la CFVU

Favorable Défavorable

Date :

Décision du CA N

Favorable Défavorable

Date :

Date Début

date fin

Enseignant(s)
responsable(s)

Nom Prénom : SAUROIS Arnaud

Statut : PAST MCF

UFR de rattachement

Téléphone : 06 62 04 52 61

Poitiers

Mail : arnaud.sauois@univ-poitiers.fr

Nom Prénom : BESOMBES Nicolas

Statut : MCF

UFR de rattachement :
Paris

Téléphone : 06 16 02 66 18

Mail : nicolas.besombes@u-paris.fr

Niveau minimum
de recrutement
(Niveau d'entrée)

Bac

Bac +1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Niveau de
diplôme de la
formation locale

Niveau Licence

Niveau Master

Public concerné

Formation initiale

Formation continue

Droits d'inscription

Les droits d'inscription des formations locales sont décomposés en deux éléments :

- un forfait identique pour tous les étudiants et toutes les formations locales
- et
- selon une grille établissement, d'un droit spécifique à chaque formation, différenciée selon les publics :
 - Etudiants en formation initiale
 - Stagiaire de la formation Continue autofinancée
 - Stagiaire de la Formation Continue financée par un tiers

Objectifs pédagogiques et professionnels	La formation a pour objectif de transmettre des compétences et des connaissances sur l'encadrement d'athlètes sportifs, sur leurs conditions d'accès à la performance et sur la prévention de leur santé à la fois physique, psychologique et sociale, en s'appuyant sur les travaux de recherches en sciences de la vie, de la santé, humaines et sociales, et l'expérience professionnelle des intervenants.
Capacité d'accueil	40
Pré requis	Les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence (diplôme d'état). Si les candidats ne répondent pas à ces pré-requis, mais peuvent justifier d'au moins 2 ans (équivalent temps plein) d'expérience professionnelle dans le domaine concerné par la formation, ils devront alors rédiger un dossier de demande de Validation des Acquis Professionnels (VAP), par l'intermédiaire du Service professionnalisation de la FSS
Gestion	Gestion complète par UFR <input checked="" type="checkbox"/> ou Gestion commune UFR et UP&PRO <input type="checkbox"/>
Organisation de la formation	CM (H ETU) : 140 h TD (H ETU) : 0
	Stage <input checked="" type="checkbox"/> Apprentissage technique <input type="checkbox"/> <i>(Volume pédagogique Minimal de la formation : 200 heures)</i> Mémoire : oui <input checked="" type="checkbox"/> (rapport d'étonnement) non <input type="checkbox"/> Durée du stage : 120h Durée Apprentissage technique :
	Total heures : (TD+CM+Stage) : 260h
Observations particulières	

**MAQUETTES
et
MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES**

UFR : STAPS

Filière : Sport, Sciences, Technologies, Santé

Diplôme : DIU

Nom du responsable : Arnaud Saurais

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	CM	Dont CM mutualisé	Dont CM nouvelles pratiques pédagogiques	TD	Dont TD mutualisé	Dont TD nouvelles pratiques pédagogiques	
UE 1 : Cultures sportives			20h						Session 1
UE 2 : Performances sportives			40h						CC - O ou E
UE 3 : Sport santé			40h						CC O ou E
UE 4 : management Stage - 120h			40h						CC - O ou E
									Rapport d'étonnement
Total Xh/étudiant (CM+TD)			140h						

* Préciser : CC contrôle continu ET examen terminal O oral E écrit. QP : quitus de présence

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Intitulé :

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation	
<p>Enseignants UP : Nom, Prénom statut et discipline</p> <p>Aurélien Pichon PU Laurent Bosquet PU Hervé Haristouy PRAG Arnaud Saurois MCF associé François Lecellier MCF, SI Marion Haza MCF, PSY Eric Lambert PU, PSY Jean Christophe Lapouble PU Pascal Lebihain MCF Bastien Viollet MCF</p> <p>Intervenants extérieurs : Nom, Prénom, fonction, entreprise/organisme</p> <p>Nicolas Besombes MCF, UParis Bernard Andrieu PU, UParis Gilles Dietrich MCF, UParis Pauline Maillot MCF, UParis Désiré Koussawo Futurolan Pierre MacMahon Futurolan Bruno Pinzauti Grand Poitiers Vincent Blanchard Silvergeek Jérôme Dupire (PhD) CapGame Matthieu Pêché Vitality Gauthier Klauss Vitality Yannick Agnel MCES Ismaël Pedraza (PhD) Univ de Cologne Johanne Donoghue (PhD) NYIT Samy Ouerfelli Freaks 4U Gaming Emeline Guedes (PhD) LEVEL 256 Adam Toth (PhD) Univ de Limerick Lindsey Migliore (PhD) NYIT Mia Stellberg (MSc) Indépendante</p>	<p>Coordonnées (adresse électronique, UFR de rattachement)</p> <p>aurelien.pichon@univ-poitiers.fr / STAPS laurent.bosquet@univ-poitiers.fr / STAPS herve.haristouy@univ-poitiers.fr / STAPS arnaud.saurois@univ-poitiers.fr / STAPS francois.lecellier@univ-poitiers.fr / IUT GEII marion.haza@univ-poitiers.fr / SHA eric.lambert@univ-poitiers.fr / INSPE jeanchristophe.lapouble@univ-poitiers.fr / STAPS Pascal.lebihain@univ-poitiers.fr / STAPS Bastien.viollet@univ-poitiers.fr / STAPS</p> <p>nicolas.besombes@u-paris.fr bernard.andrieu@u-paris.fr gilles.dietrich@u-paris.fr pauline.maillot@u-paris.fr</p>

BUDGET PREVISIONNEL :

Voir fiche Excel à joindre au dossier

Observations :

BILAN D'ACTIVITES

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre d'inscrits			
% de réussite			
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)			
Montant des dépenses			
Montant des droits d'inscriptions (recettes)			
Recettes - Dépenses			

Pour ouverture :
DU Coordonnateur de la Sécurité des Plages

Reçu le :

Dossier complet : oui non

ACCREDITATION 2021/2022

Ouverture sous réserve de vérification annuelle de l'autofinancement
FORMATIONS LOCALES : DOSSIER D'OPPORTUNITE

D.U.

D.I.U.

DUETI

PREPA AGREGATION

PREPA CONCOURS

CREATION

RENOUVELLEMENT

INTITULE DE LA FORMATION
Diplôme Universitaire

Coordonnateur de la Sécurité des Plages

Durée de la formation : **1 an**

2 ans

3 ans

4 ans

Composante de rattachement : UFR Sciences du Sport (STAPS) - Campus de Poitiers (86)

Composante et/ou Université associée :

Modalités d'enseignement : Présentiel uniquement
à distance uniquement

Présentiel + à distance

Avis du Conseil d'UFR EN DATE DU

Favorable Défavorable

Date :

Avis de la CFVU

Favorable Défavorable

Date :

Décision du CA N

Favorable Défavorable

Date :

Date Début

date fin

Enseignant(s)
responsable(s)

Nom Prénom : **LEBIHAIN Pascal**

Statut : **MCF**

UFR de rattachement : **Sciences du Sport (STAPS)**

Téléphone : **06 14 41 38 54**

Mail : pascal.lebihain@univ-poitiers.fr

Nom Prénom :

Statut :

UFR de rattachement

Téléphone

Mail :

Niveau minimum
de recrutement
(Niveau d'entrée)

Bac

Bac +1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

+ VAE /VAP

Niveau de
diplôme de la
formation locale

Niveau Licence

Niveau Master

Public concerné

Formation initiale

Formation continue

Droits d'inscription

Les droits d'inscription des formations locales sont décomposés en deux éléments :

- un forfait identique pour tous les étudiants et toutes les formations locales
- et
- selon une grille établissement, d'un droit spécifique à chaque formation, différenciée selon les publics :
 - Etudiants en formation initiale
 - Stagiaire de la formation Continue autofinancée
 - Stagiaire de la Formation Continue financée par un tiers

Objectifs
pédagogiques et
professionnels

Sur le littoral français, la sécurité des plages (bande des 300 m) est actuellement sous la responsabilité des Maires. Ces Maires sont libres d'organiser la sécurité de leurs plages comme ils le souhaitent, soit en gestion directe, soit en gestion déléguée à des organismes de secours. Le plus souvent, des fonctionnaires territoriaux organisent et coordonnent la sécurité des plages, soit directement, soit en partenariat avec des organismes extérieurs (Pompiers, Police, SNSM, FFSS, ou autres). Ces fonctionnaires territoriaux sont issus de services très différents (administratif, technique, police municipale, sport, ...). A ce jour, aucune formation diplômante universitaire n'existe en France à destination de ces acteurs, le plus souvent saisonniers. L'objectif de la création de ce DU est de créer une formation diplômante unique en France pour, d'une part, développer et harmoniser les compétences de ces acteurs, et d'autre part, leur permettre de se faire mieux reconnaître au sein des collectivités dans lesquelles ils interviennent ou interviendront.

Capacité d'accueil

25 maximum

Pré requis

- Bac + 2 ou Diplôme d'état ou BPJEPS avec expérience / VAPP accessible
- Les étudiant.e.s en 2^{ème} année de DEUST AGAPSC Parcours Activités Aquatiques sont autorisé.e.s à candidater (*la validation du DU sera dans ce cas précis conditionné à l'obtention du DEUST AGAPSC Parcours Activités Aquatiques à la fin de l'année universitaire*)
- Recrutement national

Gestion

Gestion complète par UFR

Organisation de
la formation

CM (H ETU) : 70 h

TD (H ETU) : 70 h

Stage

Apprentissage technique

Mémoire : oui

non

Durée du stage : **stage 308h00 minimum**

Durée Apprentissage technique:

Total heures : (TD+CM+Stage) : **448h00**

Observations particulières :

Ce diplôme universitaire aura la particularité d'être coordonné par la Faculté des sciences du sport de Poitiers, mais aussi par des représentants de grands organismes comme ceux cités ci-dessous.

Des accords ont été négociés avec :

- La Direction nationale de la formation de la SNSM (accord écrit obtenu)
- La Direction du SDIS 17 (accord écrit obtenu)
- La Direction nationale de la formation de la Police Nationale (accord écrit à venir)
- Le Directeur Technique National de la Fédération Française de Sauvetage et des Secourisme (accord écrit obtenu)

MAQUETTES et MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

UFR : Sciences du Sport - STAPS

Filière : Management du sport

Diplôme : Diplôme Universitaire Coordonnateur de la Sécurité des Plages

Nom du responsable : LEBIHAIN Pascal

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	CM	Dont CM mutualisé	Dont CM nouvelles pratiques pédagogiques	TD	Dont TD mutualisé	Dont TD nouvelles pratiques pédagogiques	MCC*
									Session 1
UE 1 Formation Théorique	Gestion du matériel et des pratiques	1				20h			
	Gestion des risques	1	15h						
	Gestion de l'environnement	1	15h						
	Management des acteurs	1	15h						CCI - Ecrit sur table
	Réglementation	1	15h						
UE2 Stages	Stage d'intégration	1				20h			
	Stage professionnel	1	10h						QP et Rapport écrit avec soutenance
UE3 Projet tutoré	Conduite d'un projet d'étude ou un projet d'action	1				30h			CCI - Productif oral ou écrit
Total			70h			70h			
140h/étudiant (CM+TD)									

* Préciser : CC contrôle continu ET examen terminal O oral E écrit QP : quitus de présence

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Intitulé : **DU Coordonnateur de la sécurité des plages**

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation	
Enseignants UP: Nom, Prénom statut et discipline	Coordonnées (adresse électronique, UFR de rattachement)
Pascal LEBIHAIN (MCF, STAPS)	Pascal.lebihain@univ-poitiers.fr (UFR STAPS Poitiers)
Arnaud SAUROIS (PAST, STAPS)	Arnaud.sauois@univ-poitiers.fr (UFR STAPS Poitiers)
Intervenants extérieurs : Nom, Prénom, fonction entreprise/organisme	
Mathieux LACROIX - DTN FFSS	mathieu.lacroix@ffss.fr
Commandant Denis BOURGUEIL, SDIS 17	Denis.Bourgueil@sdis17.fr
Commandant Guillaume BOURBON, SDIS 73	gbourbon0@gmail.com
Didier MOREAU - Directeur de la formation professionnelle, SNSM	didier.moreau@snsm.org
Gwen LEFRANC, formateur national SNSM	gwen.lefranc@snsm.org

BUDGET PREVISIONNEL :

Voir fiche Excel à joindre au dossier

Observations :

BILAN D'ACTIVITES

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre d'inscrits			
% de réussite			
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)			
Montant des dépenses			
Montant des droits d'inscriptions (recettes)			
Recettes Dépenses			

FORMATIONS LOCALES - BUDGET PREVISIONNEL - 2018/2019

Intitulé de la formation :	DU Coordonnateur de la sécurité des plages
Niveau de la formation :	A choisir → Master

Nombre d'heures (étudiant) total	140	
Répartition	CM	70
	TD	70

	INSCRIPTIONS	Total
Effectif prévisionnel FI	10	10
Effectif prévisionnel FC financée par un tiers	12	12
Effectif prévisionnel FC auto-financée	3	3
Total	25	25

Seuil dédoublement TD	25	Merci de saisir les données de seuil maximal d'étudiants pour calcul du coût global EqTD
-----------------------	----	--

Heures (Compétences UP)		dont MUT. (1)	
Nombre d'heures (Ens. EqTD) total	62,5		0
Répartition	CM	25	
	TD	25	

Heures (Compétences ext.)		dont MUT. (1)	
Nombre d'heures (Ens. EqTD) total	112,5		0
Répartition	CM	45	
	TD	45	

I - DEPENSES DIRECTES				MONTANT	RECETTES			MONTANT
I-1 ENSEIGNEMENT HORS MUTUALISATION					I-DROITS D'INSCRIPTION FORFAITAIRE			
Enseignements (UP)	62,5	heures à	185,00 €	11 562,50 €	25			6 250,00 €
Enseignements (Extérieurs)	112,5	heures à	185,00 €	20 812,50 €		Forfait	250,00 €	
Tutorat étudiant		heures à	11,00 €					
			Total	32 375,00 €				
I-2 ACCOMPAGNEMENT :					TOTAL I			6 250,00 €
Coordination	10	heures à	185,00 €	1 850,00 €				
Suivi de projet	25	heures à	185,00 €	4 625,00 €				
Suivi Stagiaire FC (1h / Stagiaire)	15	heures à	185,00 €	2 775,00 €				
	225		Total	9 250,00 €				
			Total personnel	41 625,00 €				
I-3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT SPECIFIQUE					II-SUBVENTIONS			
Matériel pédagogique			2 000,00 €	2 000,00 €	II-1 Collectivités territoriales			
Frais de mission			7 000,00 €	7 000,00 €		Région		
						Département		
Frais de reprographie			200,00 €	200,00 €	II-2 Autre			
Affranchissements, télécom			200,00 €	200,00 €	MERCI DE RENSEIGNER L'ORIGINE DE LA SUBVENTION :			
Communication			2 000,00 €	2 000,00 €	TOTAL II			- €
			Total Fonctionnement	11 400,00 €	III-DROITS SPECIFIQUES			
			TOTAL I	53 025,00 €	Droit spécifiques	FI	1 000,00 €	64 900,00 €
						FC financée par un tiers	4 000,00 €	
						FC auto-financée	2 300,00 €	
					TOTAL III			64 900,00 €
					TOTAL I+II+ III			71 150,00 €
II - DEPENSES INDIRECTES					IV-UNIVERSITE			
II-1 FRAIS DE PERSONNEL BIATSS HORS MUTUALISATION					Reste à financer pour auto-financement			19 337,50 €
Personnel BIATSS	41 625,00 €	Taux	47%	19 563,75 €	Elements d'aide à la décision :			
II-2 FRAIS DE PERSONNEL MUTUALISATION					Si le droit est identique (FI et FC), l'autofinancement est obtenu pour un droit de :			773,50 €
Personnel BIATSS	- €	Taux	47%	- €	Répartition théorique des Recettes produites :			
II-3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT HORS MUTUALISATION					Composante (70 % après contribution UB paie, inscription, DLPI)			48 760,25 €
Fonctionnement Etablissement	41 625,00 €	Taux	43%	17 898,75 €	Etablissement (30 %, hors droits d'inscriptions forfaitaires directement affectés à l'établissement, après contribution UB paie, inscription et DLPI)			20 897,25 €
II-4 FRAIS DE FONCTIONNEMENT MUTUALISATION					TOTAL IV			- 19 337,50 €
Fonctionnement Etablissement	- €	Taux	43%	- €	TOTAL GENERAL			90 487,50 €
			TOTAL II	37 462,50 €	TOTAL GENERAL			90 487,50 €
			TOTAL GENERAL	90 487,50 €				

Notes :

Pour mémoire, sur recettes produites pour la composante :	
Prévisions des contributions lors du budget	
Prévision de l'augmentation UB Paye (contribution partielle / heures non mutualisées)	11 250,00 €
Gestion immobilière GEPA (DLPI) (8% Total dépenses directes personnels non mutualisées)	3 330,00 €

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ COORDONNATEUR DE LA SÉCURITÉ DES PLAGES

PRÉSENTATION

Objectif

Créer un niveau d'expertise chez les acteurs chargés de la sécurité des plages dans les collectivités.

Contenu

Des aspects fondamentaux et pratiques seront abordés sur une durée de 140 heures.

Les enseignements sont les suivants :

UE1 : FORMATION THÉORIQUE

UE1.1 : LA GESTION DU MATÉRIEL et DES PRATIQUES (20h00 TD)

- Achat de matériel
- Maintenance
- Marchés publics

UE1.2 : GESTION DES RISQUES (15H00 CM)

- Accidentologie des plages, la noyade
- Identification et analyse des risques
- Gestion des risques
- Gestion de crises

UE1.3 : LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (15H00 CM)

- Domaine maritime
- Météorologie
- État de la mer et sécurité
- Étude du milieu marin

UE1.4: LE MANAGEMENT DES ACTEURS (15H00 CM)

- Management des Ressources Humaines
- Les grands acteurs de la surveillance
- Les secours professionnels

UE1.5: LA RÉGLEMENTATION (15H00 CM)

- Le droit des baignades
- Les conséquences judiciaires
- Droit civil / droit pénal
- La signalétique / Les normes
- Les contrats

UE2: STAGES

• STAGE PRATIQUE ET D'INTÉGRATION (20H00 TD)

- STAGE PROFESSIONNEL (10H00 CM)
 - Cadrage théorique
 - Méthodologie
 - Accompagnement personnalisé

UE 3 : PROJET TUTORÉ (30H00 TD)

- Conduite de projet (Etude ou action)

Maquette

Unités d'enseignement	Volumes horaires	MCC	
		Type	Nature
UE 1 : FORMATION THEORIQUE	80H00	CONTRÔLE CONTINU INTEGRAL	
Gestion du matériel et des pratiques	20H00	CCI	Ecrit sur table
Gestion des risques	15H00		
Gestion de l'environnement	15H00		
Management des acteurs	15H00		
Réglementation	15H00		
UE 2 : STAGES	30H00	CONTRÔLE MIXTE	
Stage d'intégration	20H00	CC	Quitus de présence
Stage professionnel	10H00	CT	Rapport écrit avec soutenance
UE 3 : PROJET TUTEURE	30H00	CONTRÔLE CONTINU INTEGRAL	
Conduite d'un projet	30H00	CCI	Production écrite et / ou orale

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ COORDONNATEUR DE LA SÉCURITÉ DES PLAGES

ORGANISATION

Conditions d'accès & Pré-requis nécessaires

Le candidat doit être titulaire d'un niveau Bac + 2 à l'entrée du DU ; sauf dérogation pour les étudiant.e.s en 2ème année de DEUST AGAPSC Parcours Activités Aquatiques autorisé.e.s à candidater (avec pour condition supplémentaire de valider le DEUST à la fin de l'année universitaire pour valider le DU).

Si le candidat ne répond pas à ce prérequis, mais peut justifier d'au moins deux ans (équivalent temps plein) d'expérience professionnelle dans le domaine concerné par la formation, il devra alors rédiger un dossier de demande de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP), par l'intermédiaire du Service Professionnalisation de la FSS.

Aucune exigence de performance ne sera requise sur les activités aquatiques pour l'entrée dans le DU. Cependant, le stage pratique et d'intégration sera **OBLIGATOIRE** pour tous les participants afin de pratiquer des activités de sauvetage aquatique.

Aucune exigence de performance ne sera exigée sur les activités aquatiques pendant le stage pratique et d'intégration. La pratique sera cependant obligatoire.

Le nombre de places est limité à 25 candidats avec un minimum de 15 candidats pour pouvoir ouvrir la formation.

Une sélection des dossiers déposés sur la plateforme de recrutement Ecandidat, sera établie en octobre 2021.

Les + de la formation

Ce diplôme d'université est unique en France. Il propose des enseignements sur place et à distance pour répondre au mieux aux contraintes des futurs candidats.

L'équipe pédagogique sera composée d'enseignants de la Faculté des Sciences du Sport mais aussi d'intervenants extérieurs experts en sécurité, surveillance et secours.

Calendrier

Composante : Faculté des sciences du sport

Lieu d'enseignement : Poitiers-Campus

Mode de formation : Hybride

Tarifs

Formation continue autofinancée : 2550 €

Formation continue financée

par un organisme : 4250 €

Formation initiale étudiant : 1250 €

Projet calendrier 2022 - DU Coordonnateur de la Sécurité des Plages

Mois	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1	1	2	3	4	5	6	7
2	8	9	10	11	12	13	14
3	15	16	17	18	19	20	21
4	22	23	24	25	26	27	28
5	29	30	31	1	2	3	4
6	5	6	7	8	9	10	11
7	12	13	14	15	16	17	18
8	19	20	21	22	23	24	25
9	26	27	28	29	30	31	1
10	2	3	4	5	6	7	8
11	9	10	11	12	13	14	15
12	16	17	18	19	20	21	22
13	23	24	25	26	27	28	29
14	30	31	1	2	3	4	5
15	6	7	8	9	10	11	12
16	13	14	15	16	17	18	19
17	20	21	22	23	24	25	26
18	27	28	29	30	31	1	2
19	3	4	5	6	7	8	9
20	10	11	12	13	14	15	16
21	17	18	19	20	21	22	23
22	24	25	26	27	28	29	30
23	31	1	2	3	4	5	6
24	7	8	9	10	11	12	13
25	14	15	16	17	18	19	20
26	21	22	23	24	25	26	27
27	28	29	30	31	1	2	3
28	4	5	6	7	8	9	10
29	11	12	13	14	15	16	17
30	18	19	20	21	22	23	24
31	25	26	27	28	29	30	31

CONTACTS

Pascal Lebihain

Coordonnateur du projet DU

pascal.lebihain@univ-poitiers.fr

06.14.41.38.54

Service professionnalisation

Faculté des Sciences du Sport de Poitiers

professionnalisation.scspport@univ-poitiers.fr

05.49.45.33.43



DIPLÔME UNIVERSITAIRE

MENTION : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
Intitulé : Coordonnateur de la Sécurité des Plages (CSP)

REGLEMENT D'EXAMEN

TITRE I : ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Article 1 : Organisation générale

La durée de la formation est d'une année universitaire. Elle comprend 140 heures d'enseignement réparties entre 4 et 6 rassemblements en présentiel et distanciel, de 2 à 5 jours, ainsi qu'un stage de 308h.

Article 2 : Les enseignements

Cours obligatoires	Programme	Nature des enseignements	Durée totale
UE 1 : Formation théorique	1.1 La Gestion du matériel et des pratiques – 20h 1.2 La Gestion des risques – 15h 1.3 La Gestion de l'environnement – 15h 1.4 Le Management des acteurs – 15h 1.5 La Réglementation – 15h	Cours	80h : 20h TD et 60h CM
UE 2 : 2 Stages – Mise en application sur le terrain Stage professionnel en juillet et aout	Stage pratique et rencontre avec des professionnels Cadrage théorique Méthodologie Accompagnement personnalisé	Stage pratique : mini conférences et activités pratiques Stage professionnel : stage en situation de gestion des secours dans une organisation publique ou privée (marchande ou non marchande)	20h TD 10h CM de cadrage 308H00 minimum
UE 3 : Projet tutoré	Conduite de projet	Cours et travail personnel	30h TD
TOTAL Cours obligatoires			140h de cours 308h de stage mini

TITRE II : CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Article 3 : Organisation générale du contrôle des connaissances

L'évaluation du Diplôme Universitaire **Coordonnateur de la Sécurité des Plages** comprend un Contrôle Continu Intégral qui compte pour 60% de la note finale, et un mémoire avec soutenance orale qui compte pour 40% de la note finale.

TITRE III : EXAMENS

Article 4 : Modalités d'examens

Le contrôle continu intégral sera organisé en distantiel ou en présentiel, à l'issue de l'UE 1 (épreuve écrite de 4H00), avec ou sans documents.

Le stage pratique et d'intégration fera l'objet d'une obligation de présence (Quitus).

Le contrôle final est un mémoire présentant un concept que l'étudiant souhaite appliquer dans sa pratique professionnelle. Ce concept doit bien évidemment être en lien avec la problématique de la sécurité des plages, quel que soit le domaine d'intervention. L'ancrage théorique sera très libre (GRH, droit et réglementation, technique, gestion des risques, gestion administrative, milieu de pratique...). Le dossier est remis en un exemplaire au secrétariat du Diplôme Universitaire Coordonnateur de la sécurité des plages. Il sera transmis par fichier à tous les membres du jury. Il ne devra pas excéder 50 pages, auxquelles peuvent s'ajouter des annexes. En tout état de cause, l'enseignant responsable du cadrage de stage sera seul habilité à valider le thème du mémoire proposé par le candidat.

Article 5 : Seconde session d'examens

Compte tenu de ses modalités d'évaluation, la validation du diplôme se fait en session unique.

Article 6 : Résultats

Pour valider le diplôme, l'étudiant doit avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Les notes se compensent entre elles et cette compensation se fait sans note éliminatoire.

Article 7 : Dispositions générales

Le Doyen de la Faculté propose au Président de l'Université la composition du jury d'examen. Le jury comprend au moins trois membres et est présidé par les professeurs, les maîtres de conférences ou les personnels assimilés.

Article 10 : Décisions du jury

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Pour ouverture :

DU Etudes Juridiques en Mobilité Internationale



RÈGLEMENT du
« DIPLOME d'UNIVERSITE d'ETUDES JURIDIQUES
en MOBILITE INTERNATIONALE »
2021-2022

Approuvé par le Conseil de faculté du 25 février 2021

Le « Diplôme d'Université d'Etudes Juridiques en Mobilité Internationale » (ci-après DUEJMI) est conçu afin de permettre aux étudiants de la faculté de Droit et des Sciences sociales de Poitiers d'effectuer une mobilité internationale, soit européenne (dans le cadre du programme Erasmus +) soit extra-européenne (dans le cadre des conventions bilatérales), en dehors des cycles LMD de formation. Il a pour objectif de favoriser et d'encadrer la mobilité étudiante internationale des étudiants de la faculté sur le plan administratif et pédagogique et constitue un moyen d'offrir à un plus grand nombre d'étudiants l'opportunité d'un séjour en programme d'échanges à l'étranger.

La mobilité internationale des étudiants est en effet aujourd'hui reconnue comme une nécessité, ou à tout le moins un avantage incontestable, dans un parcours universitaire afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, face aux exigences en hausse des employeurs en termes de multiculturalisme et de maîtrise des langues étrangères mais aussi face à un marché du travail de plus en plus mondialisé. Les séjours d'études à l'étranger constituent, pour les étudiants en Droit et Sciences sociales le moyen d'appréhender d'autres cultures juridiques et de développer leurs compétences linguistiques ainsi que leurs capacités d'adaptation dans un environnement international.

Le DUEJMI ne peut être suivi qu'en dehors d'une inscription dans une des années de Licence ou de Master. Il ne se substitue pas aux possibilités de mobilité internationale de crédits dans le cadre de la troisième année de Licence, ou des deux années de Master, mais vient offrir une alternative à l'étudiant qui souhaite valider ses diplômes nationaux en présentiel à Poitiers et effectuer quand même une mobilité internationale à caractère académique (par opposition au dispositif de césure).

La formation constitue donc une année complémentaire d'études dans le cursus universitaire et est conçue sur le principe de la mobilité annuelle avec deux semestres d'études en programme d'échanges (mobilité de crédits) au sein d'une université partenaire de la faculté.

Article I : Positionnement de la formation au sein du cursus

L'étudiant peut demander à suivre le DUEJMI au choix :

- A l'issue de la troisième année de Licence et avant la première année de Master sous la condition expresse que l'étudiant doit effectuer le DUEJMI avant de présenter ses candidatures de Master (celles-ci sont donc exprimées dans le cours de l'année de DUEJMI, lors de la campagne annuelle d'ouverture des demandes ; l'étudiant qui conjuguerait malgré tout les procédures et serait à la fois recruté dans un Master et retenu pour effectuer le DUEJMI ne pourrait être admis à reporter son intégration dans le Master et devrait abandonner le DUEJMI) ;
- A l'issue de la seconde année de Master.

Article II : Admission dans la formation

L'étudiant désireux de suivre le DUEJMI doit déposer une demande lors de la campagne annuelle de planification des mobilités internationales. La date de dépôt du dossier est fixée annuellement au premier vendredi de décembre. Le dossier est mis en ligne sur le site de la faculté dans la rubrique « international » « étudier à l'étranger ». Le service des relations internationales gère la procédure. Le dossier à constituer et la procédure d'instruction de la demande sont en tous points identiques aux demandes dans le cadre de la mobilité de droit commun adossée à une année de formation LMD.

L'étudiant doit être inscrit au sein de la faculté de Droit et des Sciences sociales de Poitiers au moment du recrutement (année précédant la mobilité projetée).

L'étudiant est assujéti à une évaluation de niveau de langue afin de garantir sa capacité à suivre, dans une langue étrangère, des enseignements de droit étranger à l'étranger. Le niveau minimum requis est B2 dans le cadre européen des langues, parfois plus selon les exigences des conventions conclues avec les universités d'accueil. Les modalités des différents tests linguistiques sont précisées chaque année par le service des Relations internationales.

La capacité de la formation n'est pas limitée.

Article III : Inscription administrative

Une fois, le projet de mobilité validé, l'étudiant procède en début d'année universitaire à son inscription administrative selon le calendrier fixé par la faculté. Toute inscription hors-délai est soumise à la décision de la présidence de l'université.

Les droits d'inscription dans la formation sont fixés à 300 € conformément aux cadres financiers définis par l'université de Poitiers pour les formations locales.

Article IV : Organisation du cursus

Le DUEJMI est composée de deux semestres à l'étranger. En raison de la difficulté potentielle à répartir les ECTS en deux volumes exacts de 30 par semestre, le DU est conçu comme une unité d'enseignements unique valant 60 ECTS.

L'étudiant inscrit dans cette formation, et délocalisé dans une université francophone, ou de sa langue maternelle, doit suivre des enseignements dont la valeur totale en crédits égale 60 crédits ECTS. En raison de la difficulté linguistique, l'étudiant en mobilité dans une université ni francophone, ni de sa langue maternelle, doit suivre des enseignements dont la valeur totale en crédits égale 50 crédits ECTS pour l'Université de Poitiers. Le solde de crédits est automatiquement attribué en cas de réussite au diplôme. Le nombre de crédits indiqués est un minimum : l'étudiant peut suivre dans l'université d'accueil des enseignements totalisant un nombre de crédits plus élevé mais dans la limite de 60. Le nombre d'ECTS par semestre de l'université d'accueil peut être déséquilibré (dans une mesure raisonnable) si le partage exact n'est pas possible.

L'étudiant doit choisir dans son université d'accueil des enseignements en rapport cohérent avec l'orientation disciplinaire de son cursus juridique, effectué et / ou projeté. Afin de respecter la cohérence de la formation et les conventions d'échanges entre l'université de Poitiers et ses universités partenaires, ce programme des enseignements suivis dans l'université d'accueil fait l'objet d'un *learning agreement*, approuvé par la faculté de Droit et des Sciences sociales de Poitiers. La validation du contrat d'études incombe au responsable du service des relations internationales.

Une fois son contenu arrêté, le contrat d'études est signé par l'étudiant puis par le responsable du service des relations internationales de la faculté en sa qualité de coordonnateur des échanges internationaux, ainsi que par le coordonnateur de l'université d'accueil.

Le programme des enseignements, et donc le *learning agreement*, ne peuvent être modifiés au cours de la mobilité qu'après approbation par la faculté et signature par le responsable du service des relations internationales, ainsi que par le coordonnateur de l'université d'accueil suivant la même procédure que pour l'établissement du contrat initial.

Article V : Aides financières à la mobilité

L'étudiant inscrit dans le DUEJMI ne peut pas être attributaire d'une bourse du CROUS car les diplômes d'université ne sont pas éligibles à la reconnaissance du statut de boursier sur critères sociaux. Il ne peut donc bénéficier de l'Aide à la Mobilité Internationale accordée aux boursiers CROUS qui effectuent une mobilité.

Il accède en revanche aux autres financements institutionnels des mobilités de crédits. Il peut percevoir

la bourse de mobilité Erasmus pour les destinations du programme, ou alternativement, la bourse de la région Nouvelle Aquitaine (sous réserve de satisfaire aux conditions du dispositif, notamment celle relative au plafond fiscal), cette dernière étant également applicable aux mobilités extra-européennes. L'étudiant peut également faire appel à d'éventuels dispositifs d'aides départementales (sous réserve de leurs conditions d'éligibilité).

Article VI : Modalités de contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances obéit au régime des examens dans l'université d'accueil tel que défini par cette dernière.

Les crédits acquis dans l'université d'accueil font, le cas échéant (hors-Europe), l'objet d'une conversion en crédits ECTS.

Pour être conformes au système de notation de l'université de Poitiers, les notes obtenues dans l'université d'accueil et transmises au service des relations internationales font l'objet d'une conversion en note sur 20.

La grille de conversion propre à chaque université d'accueil est fournie à l'étudiant à tout moment sur demande.

Article VII : Organisation des sessions

Première et seconde session relèvent de l'organisation propre à chaque université d'accueil.

Article VIII : Acquisition du diplôme

L'année est validée lorsque la moyenne des notes obtenues dans l'université d'accueil, et converties, est égale à au moins 10 sur 20. Les notes obtenues en mobilité se compensent toutes entre elles, ainsi l'étudiant en mobilité n'est pas assujéti à la règle de la non compensation des semestres du régime de droit commun en Master.

Si la moyenne annuelle est inférieure à 10 sur 20 au terme des deux sessions d'examen organisées par l'université d'accueil, l'étudiant bénéficie pour son redoublement éventuel d'un nouveau contrat d'aménagement d'études lui permettant de conserver autant que possible les crédits afférents aux matières pour lesquelles il a obtenu la moyenne.

Article IX : Délibération du jury

La délibération du jury intervient après que l'étudiant a passé l'ensemble des épreuves dans son université d'accueil et une fois que la transcription des notes a été effectuée par le service des relations internationales sur la base des grilles officielles de conversion votées par la faculté.

Le jury est souverain. Il attribue les notes définitives. Il peut aussi décider d'ajouter des « points du jury ».

Article X : Les mentions

Les mentions « Assez bien », « Bien » et « Très bien » sont attribuées à l'étudiant ayant respectivement obtenu 12, 14 et 16 à la moyenne annuelle.

Reçu le :

Dossier complet : oui non

ACCREDITATION 2018-2021

Ouverture sous réserve de vérification annuelle de l'autofinancement
FORMATIONS LOCALES : DOSSIER D'OPPORTUNITE

D.U. x D.I.U. DUETI

PREPA AGREGATION

PREPA CONCOURS

CREATION x RENOUVELLEMENT

INTITULE DE LA FORMATION

**Diplôme d'Université d'Etudes Juridiques en Mobilité Internationale
(DUEJMI)**

Durée de la formation : 1 an x 2 ans 3 ans 4 ans

Composante de rattachement : **Droit et Sciences sociales**

Composante et/ou Université associée : **n/a**

Modalités d'enseignement : Présentiel uniquement X
à distance uniquement Présentiel + à distance

Avis du Conseil d'UFR EN DATE DU

Favorable x Défavorable

Date : **25/02/2021**

Avis de la CFVU

Favorable Défavorable

Date :

Décision du CA N°

Favorable Défavorable

Date :

Date Début

date fin

Enseignant(s)
responsable(s)

Nom Prénom : **Michel BOUDOT**

Statut : **PR**

UFR de rattachement **DSS**

Téléphone : **0549453135**

Mail : **mboudot@univ-poitiers.fr**

Niveau minimum
de recrutement
(Niveau d'entrée)

Bac

Bac +1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Niveau de
diplôme de la
formation locale

Niveau Licence

Niveau Master

Public concerné

Formation initiale

Formation continue

Droits d'inscription

Les droits d'inscription des formations locales sont décomposés en deux éléments :

- un forfait identique pour tous les étudiants et toutes les formations locales
- et
- selon une grille établissement, d'un droit spécifique à chaque formation, différenciée selon les publics :

Etudiants en formation initiale

Stagiaire de la formation Continue autofinancée

Stagiaire de la Formation Continue financée par un tiers

Objectifs
pédagogiques et
professionnels

Le « Diplôme d'Université d'Etudes Juridiques en Mobilité Internationale » est conçu afin de permettre aux étudiants de la faculté de Droit et des Sciences sociales de Poitiers d'effectuer une mobilité internationale, soit européenne (dans le cadre du programme Erasmus +) soit extra-européenne (dans le cadre des conventions bilatérales), en dehors des cycles LMD de formation. Il a pour objectif de favoriser la mobilité étudiante internationale des étudiants de la faculté et constitue un moyen d'offrir à un plus grand nombre d'étudiants l'opportunité d'un séjour en programme d'échanges à l'étranger.

La mobilité internationale des étudiants est en effet aujourd'hui reconnue comme un avantage incontestable, dans un parcours universitaire afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, face aux exigences en hausse des employeurs en termes de multiculturalisme et de maîtrise des langues étrangères mais aussi face à un marché du travail de plus en plus mondialisé. Les séjours d'études à l'étranger constituent, pour les étudiants en Droit et Sciences sociales le moyen d'appréhender d'autres cultures juridiques et de développer leurs compétences linguistiques ainsi que leurs capacités d'adaptation dans un environnement international.

Capacité d'accueil

sans

Pré requis

Etudiants ayant obtenu une L3 en Droit à l'université de Poitiers (pas de recrutement externe)

Gestion

Gestion complète par UFR ou Gestion commune UFR et UP&PRO

Organisation de
la formation

CM (H ETU) :
TD (H ETU) :
impossible à préciser en conséquence de l'essence même de la formation sauf en ECTS = 60

Stage oui non Apprentissage technique oui non
*(Volume pédagogique
Minimal de la formation :
200 heures)*

Mémoire : oui non

Durée du stage : n/a Durée Apprentissage technique: n/a

Total heures : (TD+CM+Stage) : impossible à préciser en conséquence de l'essence même de la formation sauf en ECTS = 60

Observations particulières

Cette formation reposant sur le principe de la mobilité internationale annuelle, elle n'implique aucun enseignant en local. L'intégralité de la formation est suivie à l'étranger dans le cadre et selon les principes habituels de la mobilité de crédits.

Remarques sur la « maquette » ci-après : les intitulés des matières ne peuvent être précisés, les volumes horaires sont estimés sur la base de l'équivalence officielle Erasmus+ entre ECTS et volume horaire *, le nombre d'ECTS par matière est un forfait pour parvenir à 60 ECTS. La liste de 6 matières par semestre est un modèle indicatif. D'une université partenaire à l'autre les matières peuvent être affectées de 3 à 20 ECTS. C'est le Learning agreement individuel qui vaudra en quelque sorte maquette de la formation pour chaque cas de mobilité.

* 1 ECTS = 25 à 30 heures de travail globales (préparation, enseignements en lui-même et travail aval) soit 10 à 15 heures pour le temps d'enseignement. Nous retenons 15h, valeur assez largement partagée.

**MAQUETTES
et
MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES**

UFR : DSS

Filière : **Droit et AES**

Diplôme : **DUEJMI**

Nom du responsable : **Michel BOUDOT**

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	CM	Dont CM mutualisé	Dont CM nouvelles pratiques pédagogiques	TD	Dont TD mutualisé	Dont TD nouvelles pratiques pédagogiques	MCC*
Unité unique (semestre 1) 30 ECTS	Droit 1 (5 ECTS)	1	45	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	Selon régime des examens de l'université d'accueil (les 2 X 5 ECTS de langue étrangère sont accordés automatiquement sur le constat de la validation des 50 ECTS de matières fondamentales)
	Droit 2 (5 ECTS)	1	45	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	
	Droit 3 (5 ECTS)	1	45	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	
	Droit 4 (5 ECTS)	1	45	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	
	Droit 5 (5 ECTS)	1	45	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	
	Langue (5 ECTS)	1	40	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	
Unité unique (semestre 2) 30 ECTS	Droit 1 (5 ECTS)	1	45	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	
	Droit 2 (5 ECTS)	1	45	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	
	Droit 3 (5 ECTS)	1	45	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	
	Droit 4 (5 ECTS)	1	45	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	
	Droit 5 (5 ECTS)	1	45	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	
	Langue (5 ECTS)	1	40	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	
Total Xh/étudiant (CM+TD)			530	0	0	0	0	0	

* Préciser : CC contrôle continu ET examen terminal O oral E écrit. QP : quitus de présence

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Intitulé : **DUEJMI**

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation		
Enseignants UP: Nom, Prénom statut et discipline AUCUN	Coordonnées (adresse électronique, UFR de rattachement)	
Intervenants extérieurs : Nom, Prénom, fonction ,entreprise/organisme AUCUN	Coordonnées (adresse électronique)	

BUDGET PREVISIONNEL :

Voir fiche Excel à joindre au dossier

Observations :

BILAN D'ACTIVITES

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre d'inscrits			
% de réussite			
Nombre d'heures de formation			
Montant des dépenses			
Montant des droits (recettes)			
Recettes - Dépenses			

n/a (création)

(3)

FORMATIONS LOCALES - BUDGET PREVISIONNEL - 2021/2022

Intitulé de la formation :	DUEJMI (Diplôme d'Université d'Etudes Jurifiques en Mobilité Internationale)
Niveau de la formation :	Master

Nombre d'heures (étudiant) total		0
Répartition	CM	0
	TD	0

	INSCRIPTIONS	Total
Effectif prévisionnel FI	5	5
Effectif prévisionnel FC financée par un tiers	0	0
Effectif prévisionnel FC auto-financée	0	0
Total	5	5

Seuil dédoublement TD	
-----------------------	--

Heures (Compétences UP)		dont MUT. (1)	
Nombre d'heures (Ens. EqTD) total	0	0	0
Répartition	CM	0	0
	TD	0	0

Heures (Compétences ext.)		dont MUT. (1)	
Nombre d'heures (Ens. EqTD) total	0	0	0
Répartition	CM	0	0
	TD	0	0

I - DEPENSES DIRECTES				MONTANT	RECETTES			MONTANT
I-1 ENSEIGNEMENT HORS MUTUALISATION					I-DROITS D'INSCRIPTION FORFAITAIRE			
Enseignements (UP)	0	heures à	185,00 €	- €	5			1 250,00 €
Enseignements (Extérieurs)	0	heures à	185,00 €	- €		Forfait	250,00 €	
Tutorat étudiant	0	heures à	11,00 €	- €				
Total				- €				
I-2 ACCOMPAGNEMENT :					TOTAL I			1 250,00 €
Coordination	0	heures à	185,00 €	- €				
Suivi de projet	0	heures à	185,00 €	- €				
Suivi Stagiaire FC (1h / Stagiaire)	0	heures à	185,00 €	- €				
Total				- €				
Total personnel				- €				
I-3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT SPECIFIQUE					II-SUBVENTIONS			
Matériel pédagogique			- €	- €	II-1 Collectivités territoriales			
Frais de mission			- €	- €	Région			
Frais de reprographie			- €	- €	Département			
Affranchissements, télécom			- €	- €	II-2 Autre			
Communication			- €	- €	MERCI DE RENSEIGNER L'ORIGINE DE LA SUBVENTION :			
Total Fonctionnement				- €	TOTAL II			- €
TOTAL I				- €				
II - DEPENSES INDIRECTES					III-DROITS SPECIFIQUES			
II-1 FRAIS DE PERSONNEL BIATSS HORS MUTUALISATION					Droit spécifiques			
Personnel BIATSS	1 300,00 €	Taux	47%	611,00 €	FI	50,00 €	250,00 €	
II-2 FRAIS DE PERSONNEL MUTUALISATION					FC financée par un tiers			
Personnel BIATSS	- €	Taux	47%	- €	FC auto-financée			
II-3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT HORS MUTUALISATION					TOTAL III			250,00 €
Fonctionnement Etablissement	1 300,00 €	Taux	43%	559,00 €	TOTAL I+II+ III			1 500,00 €
II-4 FRAIS DE FONCTIONNEMENT MUTUALISATION					IV-UNIVERSITE			
Fonctionnement Etablissement	- €	Taux	43%	- €	Marge financière			330,00 €
TOTAL II				1 170,00 €	Eléments d'aide à la décision :			
					Si le droit est identique (FI et FC), l'autofinancement est obtenu pour un droit de :			0,00 €
					Répartition théorique des Recettes produites :			
					Composante (70 % après contribution UB paie, inscription, DLPI)			- 56,00 €
					Etablissement (30 %, hors droits d'inscriptions forfaitaires directement affectés à l'établissement, après contribution UB paie, inscription et DLPI)			- 24,00 €
TOTAL II				1 170,00 €	TOTAL IV			330,00 €
TOTAL GENERAL				1 170,00 €	TOTAL GENERAL			1 170,00 €

Notes :

La référence utilisée pour les frais indirects BIATSS est celle d'un coût chargé annuel pour un agent Cat B Indice 326 (26031 €). La charge de travail induite par la gestion des étudiants inscrits étant très largement noyée dans la gestion des mobilités globales elle est estimée à 5% de l'ETP soit 1300 €.

Pour mémoire, sur recettes produites pour la composante :

Prévisions des contributions lors du budget

Prévision de l'augmentation UB Paye (contribution partielle / heures non mutualisées)	- €
Gestion immobilière GEPA (DLPI) (8% Total dépenses directes personnels non mutualisées)	- €

Pour modification :

DU DJCE

DU Colombie

DU DJCE

Le DU DJCE

- Depuis l'année universitaire 2020-2021, ce DU est accessible aux étudiants inscrits en Master 1 et 2, mention droit des affaires, parcours DJCE
- Il se décompose en deux DU : le DU « DJCE 1^{ère} année » (pour les étudiants de M1) et le DU DJCE 2^{ème} année (pour les étudiants de M2)
- A ce jour, ces deux DU sont organisés ainsi
 - o DU 1^{ère} année : 80 h TD de comptabilité des entreprises et analyse financière)
 - o DU 2^{ème} année : 100 h CM (« *Pratiques et expertises de* » droit des contrats, droit des sociétés, droit fiscal, droit social et droit financier)

Il est proposé

- De **réduire de 10% le volume horaire total** de ces deux DU en passant de 230 h à 207 h Eq. TD
- De répartir ce volume horaire réduit selon les modalités suivantes :
 - o **78 h CM (117h Ed. TD) en DU DJCE 1^{ère} année :**
 - 15 h en Comptabilité des entreprises,
 - 15 h en Analyse financière,
 - 12 h en Droit fiscal approfondi,
 - 12 h en Droit social approfondi,
 - 12 h en Droit approfondi des sociétés et
 - 12 h en Droit approfondi des contrats ,
 - o **60 h CM (90 h Eq. TD) en DU DJCE 2^{ème} année :**
 - 12 h en Expertise de droit fiscal,
 - 12 h en Expertise de droit social,
 - 12 h en Expertise de droit des contrats,
 - 12 h en Expertise de droit des sociétés, et
 - 12 h en Expertise de droit financier.

Cette évolution permettra

- Aux étudiants de M1
 - o d'acquérir les connaissances comptables et financières utiles pour les enseignements juridiques dispensés dans le M2

- d'approfondir leurs connaissances fondamentales dans les quatre matières juridiques dominantes de leur M2 (droit fiscal, droit social, droit des sociétés et droit des contrats)

- Aux étudiants de M2 :
 - de commencer, dès leur rentrée universitaire, les enseignements juridiques nécessitant la maîtrise des outils comptables et financiers
 - de se perfectionner dans toutes les branches du droit des affaires, en disposant des bases suffisantes.

Plus généralement, cette modification s'inscrit dans la politique de spécialisation progressive en Master

RÈGLEMENT du DIPLOME d'UNIVERSITE

**« RELATIONS INTERNATIONALES NIVEAU MASTER :
DOUBLE-DIPLOME COLOMBIE »**

2020/2021

Approuvé en Conseil de faculté du 29 juin 2021

Le DU « Double-diplôme Colombie » poursuit comme objectif de proposer aux étudiants colombiens issus des universités partenaires sous convention participant au programme de double-diplôme (deux ans visant à la délivrance d'un Master II), une année préparatoire à l'intégration en deuxième année d'un parcours de mention de Master.

L'étudiant bénéficie d'une formation intensive en droit français et en méthodologie universitaire française. Le DU comprend quatre parcours alternatifs (Droit privé, Droit public, Droit pénal, Droit international et européen).

Cette formation doit permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances de fond et d'ordre méthodologique nécessaires pour intégrer utilement une formation correspondant à une deuxième année d'un parcours d'une mention de Master.

La formation est organisée en deux semestres, chaque semestre donnant lieu à l'obtention de 30 crédits ECTS. Elle est délivrée après l'obtention des 60 crédits correspondants.

Chapitre I - DISPOSITIONS GENERALES

Article I-1 : Inscription dans la formation

L'inscription dans la formation est subordonnée à la sélection préalable de l'étudiant par son université colombienne d'origine.

Outre la prise en compte des résultats académiques, laissée à l'appréciation de l'université d'origine, l'accès à la formation est impérativement subordonné à la justification d'un niveau B2 en langue française.

Les dossiers des étudiants sélectionnés sont transmis au service des relations internationales de la faculté au printemps de l'année précédant l'année d'inscription. La recevabilité de la candidature est examinée par le directeur du diplôme. L'étudiant est autorisé à s'inscrire dans l'un des parcours du diplôme après accord du responsable du parcours de la mention de Master que l'étudiant souhaite intégrer en deuxième année.

L'admission dans l'un des parcours d'une mention de Master détermine le choix du parcours du Diplôme universitaire. A cet effet, sont inscrits dans le parcours :

- Droit public : les étudiants admis dans l'un des parcours des Mentions Droit public des affaires ou Droit des collectivités territoriales
- Droit privé : les étudiants admis dans l'une des parcours des Mentions Droit des affaires, Droit du patrimoine, Droit des assurances
- Droit pénal : les étudiants admis dans l'un des parcours de la Mention Droit pénal et sciences criminelles
- Droit international et européen : les étudiants admis dans le parcours de la Mention Droit international et européen

Article I-2 : Inscription administrative et inscription aux examens

L'étudiant procède à son inscription administrative selon le calendrier universitaire fixé par la faculté. Toute inscription hors délais est soumise à la décision du Président de l'université.

L'inscription aux examens est gérée par le service des relations internationales sur la base des choix de matières effectués par l'étudiant au début de chaque semestre.

Article I-3 : Organisation du cursus

Le cursus est organisé en semestres. Chacun de ces semestres correspond à 30 crédits ECTS et est organisé en unités d'enseignement.

Les semestres se compensent.

Article I-4 : Acquisition des crédits

Les crédits sont acquis :

- soit en obtenant la moyenne à chacune des unités.

- soit en obtenant la moyenne à un semestre par compensation des unités de celui-ci.

L'étudiant ayant obtenu la moyenne générale sur un semestre capitalise les unités de ce semestre, et bénéficie des 30 crédits correspondants.

Pour appliquer la compensation semestrielle, on calcule la moyenne pondérée des notes des unités composant le semestre (le coefficient de pondération de chaque unité est défini dans le présent règlement d'examen). Si cette moyenne semestrielle est supérieure ou égale à 10/20, l'ensemble des crédits du semestre est attribué à l'étudiant.

Si un étudiant n'est pas admis à un semestre, il capitalise les unités pour lesquelles il a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 ; il obtient donc les crédits ECTS afférents à ces unités.

Article I-5 : Modalités de contrôle des connaissances

1) Les modalités du contrôle des connaissances de la formation ainsi que ses évolutions éventuelles sont arrêtées par le Conseil de faculté.

Elles sont portées à la connaissance des étudiants dans le mois qui suit la date de la rentrée universitaire fixée par le Conseil d'administration de l'Université.

2) Certaines matières sont sanctionnées par un contrôle continu, d'autres font l'objet d'un examen terminal.

3) Les examens terminaux se déroulent à la fin de chaque semestre. Sauf décision très exceptionnelle du Doyen, aucune session spéciale n'est organisée pour un étudiant absent, quel que soit le motif de la défaillance.

4) Lorsque l'examen terminal prend la forme d'un écrit, l'anonymat des copies est respecté. Aucune épreuve ne peut donner lieu à une note éliminatoire.

Chapitre II - DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article II-1 : Contrôle continu

1) Dans les matières faisant l'objet d'un contrôle continu, sont organisées des séances de travaux dirigés au cours desquelles sont proposés aux étudiants différents types d'exercices permettant d'évaluer leurs compétences et leurs connaissances.

2) Le contrôle continu en langue étrangère est constitué de quatre notes évaluant les compétences essentielles : 25% : écrit de 30mns (compréhension orale) / 25% : écrit de 30mns (compréhension écrite) / 25% : oral 30mns (expression orale) / 25% : écrit 45mns (expression écrite).

3) Dans les autres disciplines, le contrôle continu se décompose de la façon suivante :

a. un exercice sur table de 3h - 50% de la note de CC

b. un exercice sur table de 4h au plus - 25% ou 30% de la note de CC

c. une évaluation des pratiques techniques - 25% ou 20% de la note de CC

4) dans une même discipline, les différents exercices sont organisés à des dates différentes.

Article II-2 : Assiduité au contrôle continu

1) La participation aux séances de travaux dirigés est obligatoire. Sauf cas de force majeure, l'étudiant ayant manqué une séance de travaux dirigés doit, dans un délai de huit jours, fournir un justificatif à l'enseignant chargé des travaux dirigés ou, à défaut, au service de scolarité. L'absence injustifiée est sanctionnée par la note de 0 au 20% ou au 25% de la note finale (article II-1, 3.c) ou par la note de 0 pour les autres enseignements (voir II-1, 2 et 3).

2) L'absence à tout exercice de contrôle continu entraîne la note de 0 à cet exercice quel que soit le motif de la défaillance. Sauf décision très exceptionnelle du Doyen, aucun exercice de remplacement n'est organisé pour un étudiant absent.

3) L'étudiant ayant une ou plusieurs absences dûment justifiée(s), ne permettant pas à l'équipe pédagogique d'arrêter la note de contrôle continu, sera exclusivement évalué soit sur la base de l'exercice écrit représentant 50% de la note finale (II-1, 3.a), soit au regard des autres évaluations qui auront pu être effectuées.

Article II-3 : Organisation des sessions

1) L'étudiant a l'obligation de se présenter à toutes les épreuves auxquelles il s'est inscrit.

2) L'étudiant capitalise dès la première session le ou les semestres pour lesquels il a obtenu la moyenne. Il ne peut pas renoncer à cette capitalisation.

Si le ou les semestres ne sont pas acquis, l'étudiant capitalise les unités pour lesquelles il a obtenu la moyenne. Il ne peut pas renoncer à cette capitalisation.

3) Une seconde session est organisée pour tous les enseignements, à l'exception de ceux faisant l'objet d'un contrôle continu.

4) Pour les matières à option, l'étudiant ne peut en aucun cas changer de choix entre les deux sessions d'examen.

5) Quelles que soient les notes obtenues en seconde session, elles se substituent à celles obtenues en première session. Toute renonciation à une note obtenue en première session, lorsqu'elle est possible (i.e. quand l'unité n'a pas été validée), doit faire l'objet d'un courrier transmis au service de la scolarité avant une date qui sera déterminée par le Doyen.

Article II-4 : Délibérations du jury

La délibération du jury intervient après que l'étudiant a passé les épreuves du second semestre. Il n'y a pas de délibérations intermédiaires organisées à la fin du premier semestre. Toutefois, à l'issue du premier semestre, les notes proposées à la délibération du jury sont portées à la connaissance de l'étudiant au plus tard six semaines après la fin des dernières épreuves.

Le jury est souverain. Il attribue les notes définitives. Il peut aussi décider d'ajouter des « points du jury ».

Toute absence interdit toute forme de compensation, empêche l'acquisition de l'unité en cause ainsi que toute délibération du semestre. L'étudiant peut adresser au président du jury, avant le jour des délibérations, les éléments permettant de justifier son absence. Il appartient au jury d'apprécier si les éléments fournis l'autorisent à porter au procès-verbal l'indication « absence justifiée » ; à défaut, c'est l'indication « absence injustifiée » qui est inscrite. Quel que soit le type d'absence, l'indication « défaillant » est portée au niveau de l'unité et du semestre.

Article II-5 : Les mentions

Les mentions « Assez bien », « Bien » et « Très bien » sont attribuées à l'étudiant ayant respectivement obtenu 12, 14 et 16 à la moyenne annuelle (moyenne des deux moyennes semestrielles).

Article II-6 : Organisation des enseignements et des examens

Les enseignements du diplôme d'université « Colombie » sont des enseignements qui sont extraits des diplômes nationaux de Licence 2 et 3 et de Master 1. Leur organisation obéit donc à un régime unique qui est celui applicable aux enseignements relevant des diplômes nationaux. En matière d'examens cependant, il convient de distinguer :

- UE1 de chaque semestre et de chaque parcours : matières de Licence 2 et/ou Licence 3 suivies avec travaux dirigés évaluées sous forme de contrôle continu intégral dans les conditions du régime de droit commun

- UE2 de chaque semestre et de chaque parcours : matières de Licence 3 suivies sans travaux dirigés et évaluées sous la forme d'un écrit sur table de deux heures organisé spécifiquement pour les étudiants du DU ;

- UE3 de chaque semestre et de chaque parcours : matières de Master 1 suivies avec et sans travaux dirigés. Les matières suivies avec travaux dirigés sont évaluées sous la forme d'un contrôle continu intégral dans les conditions du régime de droit commun. Les matières suivies sans travaux dirigés sont évaluées sous la forme d'un écrit sur table de deux heures organisé spécifiquement pour les étudiants du DU ;

- UE4 de chaque semestre (commune à tous les parcours) : matières évaluées sous forme de contrôle continu intégral dans les conditions du régime de droit commun.

1) Parcours droit public :

Semestre 1 (30 ECTS)	Session 1	Session 2
Unité 1 Enseignements fondamentaux <i>9 ECTS (coef. 3)</i>		
Droit administratif général (L2) 30h CM + 20h TD	Contrôle continu noté sur 20	Report de la note obtenue en 1 ^{ère} session

<p>Unité 2 Enseignements complémentaires 6 ECTS (coef. 2)</p> <p>L'étudiant choisit 1 matière de L3 parmi (30h CM sans TD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit de la fonction publique - Contentieux administratif 	<p>Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>	<p>Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20.</p>
<p>Unité 3 Enseignements de spécialisation 12 ECTS (coef. 4)</p> <p>L'étudiant admis dans l'un des parcours de la mention Droit public des affaires suit les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CM de Droit public des affaires I et CM Procédure administrative contentieuse - TD de droit public des affaires I ou TD de Procédure administrative contentieuse - 1 CM au choix <p>L'étudiant admis dans l'un des parcours de la mention Droit des collectivités territoriales suit les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CM de Droit de la décentralisation - TD de Droit de la décentralisation - 2 CM au choix 	<p>Pour la matière choisie avec TD : contrôle continu intégral</p> <p>Pour chacune des deux matières sans TD :Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>	<p>Report de la note obtenue en 1^{ère} session</p> <p>Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20. La renonciation est possible et l'étudiant subit alors l'épreuve de session 2 : Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>
<p>Unité 4 Enseignements transversaux 3 ECTS (coef. 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Langue étrangère 15h TD 	<p>- Contrôle continu noté sur 20</p>	<p>- Conservation de la note de CC</p>

Semestre 2 (30 ECTS)	Session 1	Session 2
<p>Unité 1 Enseignements fondamentaux 9 ECTS (coef. 3)</p> <p>Droit administratif général (L2) 30h CM + 20h TD</p>	<p>Contrôle continu noté sur 20</p>	<p>Ecrit de 3 heures noté sur 20</p>
<p>Unité 2 Enseignements complémentaires 6 ECTS (coef. 2)</p> <p>L'étudiant choisit 1 matière de L3 parmi (30h CM sans TD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit administratif des biens - Droit de l'Union européenne - 	<p>Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>	<p>Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20.</p>
<p>Unité 3 Enseignements de spécialisation 12 ECTS (coef. 4)</p> <p>L'étudiant admis dans l'un des parcours de la mention Droit public des affaires suit les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CM de Droit public des affaires II et CM Droit des contrats publics ou/CM Droit de l'urbanisme - TD de Droit public des affaires II ou TD Droit des contrats publics (obligatoire pour les étudiants sélectionnés dans le parcours Droit de la commande publique) ou TD Droit de l'urbanisme (obligatoire pour les étudiants sélectionnés dans le parcours Droit de l'urbanisme et de la construction) 	<p>Pour la matière choisie avec TD : contrôle continu intégral</p> <p>Pour chacune des deux matières sans TD :Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>	<p>Report de la note obtenue en 1^{ère} session</p> <p>Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20. La renonciation est possible et l'étudiant subit alors l'épreuve de</p>

- 1 CM au choix		session 2 : Ecrit de 2 heures noté sur 20
Unité 4 Enseignements transversaux 3 ECTS (coef. 1)		
- Langue étrangère 15h TD - Initiation à la recherche 20h APP	- Contrôle continu noté sur 20 - Quitus présence	- Conservation de la note de CC - Report du quitus présence

2) Parcours droit privé :

Semestre 1 (30 ECTS)	Session 1	Session 2
Unité 1 Enseignements fondamentaux 9 ECTS (coef. 3)		
Droit des obligations (L2) 30h CM + 20h TD	Contrôle continu noté sur 20	Report de la note obtenue en 1 ^{ère} session
Unité 2 Enseignements complémentaires 6 ECTS (coef. 2)		
L'étudiant choisit 1 matière de L3 parmi (30h CM sans TD) : - Contrats spéciaux - Droit des sociétés - Droit du travail	Ecrit de 2 heures noté sur 20	Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20.
Unité 3 Enseignements de spécialisation 12 ECTS (coef. 4)		
L'étudiant admis dans l'un des parcours de la mention Droit des affaires suit les matières suivantes : -CM de Droit bancaire et CM de Droit des sûretés -TD de Droit bancaire ou TD de Droit des sûretés -1 CM au choix	Pour la matière choisie avec TD : contrôle continu intégral Pour chacune des deux matières sans TD :Ecrit de 2 heures noté sur 20	Report de la note obtenue en 1 ^{ère} session Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20. La renonciation est possible et l'étudiant subit alors l'épreuve de session 2 : Ecrit de 2 heures noté sur 20
L'étudiant admis dans l'un des parcours de la mention Droit du patrimoine suit les matières suivantes : -CM de Droit des régimes matrimoniaux et CM de Droit des sûretés -TD de Droit des régimes matrimoniaux ou TD de Droit des sûretés -1 CM au choix		
Unité 4 Enseignements transversaux 3 ECTS (coef. 1)		
- Langue étrangère 15h TD	- Contrôle continu noté sur 20	- Conservation de la note de CC

Semestre 2 (30 ECTS)	Session 1	Session 2
Unité 1 Enseignements fondamentaux 9 ECTS (coef. 3)		
Droit des obligations (L2) 30h CM + 20h TD	Contrôle continu noté sur 20	Report de la note obtenue en 1 ^{ère}

		session
Unité 2 Enseignements complémentaires 6 ECTS (coef. 2) L'étudiant choisit 1 matière de L3 parmi (30h CM sans TD) : - Contrats spéciaux - Droit des sociétés - Droit du travail	Ecrit de 2 heures noté sur 20	Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20.
Unité 3 Enseignements de spécialisation 12 ECTS (coef. 4) L'étudiant admis dans l'un des parcours de la mention Droit des affaires suit les matières suivantes : -CM de Droit des procédures collectives et CM Droit fiscal des affaires -TD de Droit des procédures collectives ou TD Droit fiscal des affaires -1 CM au choix L'étudiant admis dans l'un des parcours de la mention Droit du patrimoine suit les matières suivantes : -CM de Procédure civile et CM de Droit des successions -TD de Procédure civile et TD de Droit des successions -1 CM au choix	Pour la matière choisie avec TD : contrôle continu intégral Pour chacune des deux matières sans TD :Ecrit de 2 heures noté sur 20	Report de la note obtenue en 1 ^{ère} session Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20. La renonciation est possible et l'étudiant subit alors l'épreuve de session 2 : Ecrit de 2 heures noté sur 20
Unité 4 Enseignements transversaux 3 ECTS (coef. 1) - Langue étrangère 15h TD - Initiation à la recherche 20h APP	- Contrôle continu noté sur 20 - Quitus présence	- Conservation de la note de CC - Report du quitus présence

3) Parcours droit pénal :

Semestre 1 (30 ECTS)	Session 1	Session 2
Unité 1 Enseignements fondamentaux 9 ECTS (coef. 3) Procédure civile (L3) 30h CM + 20h TD	Contrôle continu noté sur 20	Report de la note obtenue en 1 ^{ère} session
Unité 2 Enseignements complémentaires 6 ECTS (coef. 2) L'étudiant choisit 1 matière de L3 (30h CM sans TD) : -Droit et libertés fondamentaux	Ecrit de 2 heures noté sur 20	Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20.
Unité 3 Enseignements de spécialisation		

<p><u>12 ECTS (coef. 4)</u> <u>L'étudiant admis dans l'un des parcours de la mention Droit pénal et sciences criminelles suit les matières suivantes :</u> - CM de Droit pénal spécial II et CM de Procédure pénale II - TD de Droit pénal spécial II ou TD de Procédure pénale II - 1 CM au choix</p>	<p>Pour la matière choisie avec TD : contrôle continu intégral</p> <p>Pour chacune des deux matières sans TD : Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>	<p>Report de la note obtenue en 1^{ère} session</p> <p>Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20. La renonciation est possible et l'étudiant subit alors l'épreuve de session 2 : Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>
<p>Unité 4 Enseignements transversaux 3 ECTS (coef. 1)</p> <p>- Langue étrangère 15h TD</p>	<p>- Contrôle continu noté sur 20</p>	<p>- Conservation de la note de CC</p>

Semestre 2 (30 ECTS)	Session 1	Session 2
<p>Unité 1 Enseignements fondamentaux 9 ECTS (coef. 3)</p> <p>Droit pénal spécial (L3) 30h CM + 20h TD</p>	<p>Contrôle continu noté sur 20</p>	<p>Report de la note obtenue en 1^{ère} session</p>
<p>Unité 2 Enseignements complémentaires 6 ECTS (coef. 2)</p> <p><u>L'étudiant choisit 1 matière de L2 ou de L3 (30h CM sans TD) :</u> - Droit pénal général (L2) - Procédure pénale (L3)</p>	<p>Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>	<p>Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20.</p>
<p>Unité 3 Enseignements de spécialisation 12 ECTS (coef. 4)</p> <p><u>L'étudiant admis dans l'un des parcours de la mention Droit pénal et sciences criminelles suit les matières suivantes :</u> - CM de Droit pénal international et européen et CM de Droit de la sanction pénale - TD de de Droit pénal international et européen ou TD de Droit de la sanction pénale - 1 CM au choix</p>	<p>Pour la matière choisie avec TD : contrôle continu intégral</p> <p>Pour chacune des deux matières sans TD : Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>	<p>Report de la note obtenue en 1^{ère} session</p> <p>Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20. La renonciation est possible et l'étudiant subit alors l'épreuve de session 2 : Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>
<p>Unité 4 Enseignements transversaux 3 ECTS (coef. 1)</p> <p>- Langue étrangère 15h TD - Initiation à la méthodologie de la recherche 20h APP</p>	<p>- Contrôle continu noté sur 20 - Quitus présence</p>	<p>- Conservation de la note de CC - Report du quitus présence</p>

4) Parcours droit international :

Semestre 1 (30 ECTS)	Session 1	Session 2
<p>Unité 1 Enseignements fondamentaux 9 ECTS (coef. 3)</p> <p>Droit international public (L3) 30h CM + 20h TD</p>	Contrôle continu noté sur 20	Report de la note obtenue en 1 ^{ère} session
<p>Unité 2 Enseignements complémentaires 6 ECTS (coef. 2)</p> <p>L'étudiant suit 1 matière de L3 (30h CM sans TD) : -Droits et libertés fondamentaux</p>	Ecrit de 2 heures noté sur 20	Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20.
<p>Unité 3 Enseignements de spécialisation 12 ECTS (coef. 4)</p> <p>L'étudiant admis dans la mention Droit international et européen suit les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -CM de Droit international approfondi et CM de Droit de l'Union européenne approfondi -TD de Droit international approfondi -1 CM au choix 	<p>Pour la matière choisie avec TD : contrôle continu intégral</p> <p>Pour chacune des deux matières sans TD :Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>	<p>Report de la note obtenue en 1^{ère} session</p> <p>Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20. La renonciation est possible et l'étudiant subit alors l'épreuve de session 2 : Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>
<p>Unité 4 Enseignements transversaux 3 ECTS (coef. 1)</p> <p>- Langue étrangère 15h TD</p>	- Contrôle continu noté sur 20	- Conservation de la note de CC

Semestre 2 (30 ECTS)	Session 1	Session 2
<p>Unité 1 Enseignements fondamentaux 9 ECTS (coef. 3)</p> <p>Droit international public II (L3) 30h CM et 20h TD</p>	Contrôle continu noté sur 20	Ecrit de 3 heures noté sur 20
<p>Unité 2 Enseignements complémentaires 6 ECTS (coef. 2)</p> <p>L'étudiant suit 1 matière de L3 (30h CM sans TD) : -Droit de l'Union européenne</p>	Ecrit de 2 heures noté sur 20	Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20.
<p>Unité 3 Enseignements de spécialisation 12 ECTS (coef. 4)</p> <p>L'étudiant admis dans la mention Droit international et européen suit les matières</p>	Pour la matière choisie avec TD : contrôle continu intégral	Report de la note obtenue en 1 ^{ère} session

<p>suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -CM de Droit européen des droits de l'homme et CM de Droit pénal européen et international -TD de Droit européen des droits de l'homme et TD de Droit pénal européen et international -1 CM au choix 	<p>Pour chacune des deux matières sans TD :Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>	<p>Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20. La renonciation est possible et l'étudiant subit alors l'épreuve de session 2 : Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>
<p>Unité 4 Enseignements transversaux 3 ECTS (coef. 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Langue étrangère 15h TD - Initiation à la recherche 20h APP 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle continu noté sur 20 - Quitus présence 	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation de la note de CC - Report du quitus présence

CFVU du 08/07/2021 : délibération pour avis, préalablement au CA du 09/06/2021

Accréditation des formations locales : contrat 2018-2021

Liste globale des tarifs des formations locales pour l'année universitaire 2021-2022

Reconduction des tarifs 2020-2021 en 2021-2022
Nouvelles formations

Compétence PORTUGAL	Typologie	Proposition de diplôme à partir de 2021	Niveau de diplôme	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observations	Droits FI (Forêt inclues)	Droits FC (Forêt exclues)	Droits FC Réserve (Forêt inclues)			
901 Droit	Formation Locale	Ouverture	Certificat d'initiation au droit français	Bac	L	FI	1 semestre	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	0	0	0		
				Double diplôme Colombie	Bac +4	M	FI	1 an		0	0	0	
				DU certificat de droit français	Bac +3	M	FI (étudiants internationaux)	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	0	0	0	
				DU de sciences criminelles	Bac	M	FI/FC	2 ans mais peut être suivi sur une seule année.	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	450	750	550	
				MAGISTERE Droit des Techniques Information et communication	Bac +2	L et M	FI	3 ans	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	550	250	250	
				DU Juriste conseil d'entreprise (en 2 ans à partir de la rentrée 2020)	Bac +3	M	FI	2 ans	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	600 pour année 1 600 pour année 2	Non concerné	Non concerné	
				DUJEM (Diplôme d'Université d'Etudes Juridiques en Mobilité Internationale)	Bac +3	M	FI	1 an	Aucun enseignement en local	300	Non concerné	Non concerné	
				PREPARATION CFFA Avocat (examen d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats)	Bac +3	M	FI	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	550	2750	2550	

Composante PORTÉLUS	Type de Diplôme	Intitulé de la formation 2021	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observations	Droits FI (Prêt) (Index)	Droits FC Finance (Prêt et service)	Droit FC auto financé (Prêt) (Index)
		Préparation à l'agrégation externe et interne de lettres modernes	Bac +4	FI/FC	1 an		750	Prise en charge dans le cadre d'une convention avec le rectorat	-
906 SHA	Formation Locale	Ouverture							
		DU Archives et métiers des archives	Bac +1	FI/FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	250	600	350
		DU Création sonore et composition électro acoustique	Bac +3	FI/FC	2 ans	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	350 (en lieu et place de 750)	600 (en lieu et place de 1750)	400 (en lieu et place de 1050)
		DU Les bases de l'approche psychologique et ergonomique du travail	Bac	FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	450	750	1050
		DU Systèmes d'information Géographiques et Méthodes de l'Analyse Géographique	Bac +3	FI/FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	250	2750	850
		Préparation à l'agrégation externe et interne de philosophie	Bac +5	FI	1 an		250	Prise en charge dans le cadre d'une convention avec le rectorat	
		Préparation à l'agrégation externe et interne d'histoire	Bac +5	FI/FC	1 an		450	Prise en charge dans le cadre d'une convention avec le rectorat	
	Formation locale à périmètre national	DU Musicien intervenant	Bac +2	FI/FC	2 ans	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	550	5250	650
907 IAE	Formation Locale	Ouverture							
		DU Management des Organisations	Bac	FI	2 ans	Délocalisé : le Caire et Alexandrie. Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	550 première année et 550 deuxième année	2750 première année et 250 deuxième année	2550 première année et 250 deuxième année
		DU Recherche en Sciences de gestion	Bac +4	FI/FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	350	2750	2350

Code de la formation	Niveau de la formation	Niveau de la formation	Niveau de la formation	Niveau de la formation	Qualité	Coopération	Organisme de formation	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère												
9112 ESPPE	Formation locale à périmètre national	Ouverture	DU Form Adap Ens 1er D	L	M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an	formations locales "intégré" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1										
909 FSS	Formation Locale	Ouverture	DU Recherche en science de gestion Madagascar	Bac +4	M	FI	1 an	Convention, prise en charge par INSCAE de Madagascar	Non concerné	Non concerné		1										
													DU Evaluation et Préparation Physique	Bac +3	M	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	1250	4250	2550	1
													DU Nutrition Micronutrition Exercice et Santé - La Réunion	Bac +3	M	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	1250	3250	2150	1
													DU Nutrition Micronutrition Exercice et Santé - Poitiers	Bac +3	M	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	1250	4250	2550	1
													DU Préparation mentale Intégrée	Bac +2/VALE-VAPP	L	FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	1250	4250	2550	1
													DU sport et cancer	Bac +3	M	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	1250	4250	2550	1
													DU sport, habitudes de vie et santé	Bac +3	M	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	1250	4250	2550	1
													DU Sports Manager : santé, performance, management	Bac	L	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	1250	4250	2150	1
													DU Coordinateur de la Sécurité des Plages	Bac +2	L	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	1250	4250	2550	1

Compétence PROFUSP	Type de formation	Préparation de l'élève à la formation 2023	Dénomination de la formation locale à la date du 20/05/2020	Niveau de diplôme	Avais	Durée	Observations	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère
			DU Form Adaptée Enc Educa	L	M	1 an	formations locales "intégréés" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1
			DU Form Adaptée Ens 2nd D	L	M	1 an	formations locales "intégréés" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1
			DU Profession Enc. Educa	L	M	1 an	formations locales "intégréés" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1
			DU Professionnal 5d degré	L	M	1 an	formations locales "intégréés" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1
			DU professionnalisation encadrement educatif	L	M	1 an	formations locales "intégréés" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1
			DU professionnalisation premier degre	L	M	1 an	formations locales "intégréés" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1
			DU professionnalisation second degre	L	M	1 an	formations locales "intégréés" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1
			DU Professionnalisation 1er degré	L	M	1 an	formations locales "intégréés" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1
920 IUT Poitiers	Formation Locale	Ouverture	DUETI	-	FI	-	-	450	Non concerné	Non concerné	1
930 - Médecine pharmacie	Formation Locale	Ouverture	Attestation universitaire de formation par simulation	Bac +3	FI/FC	1 an	-	550	950	850	1

Compétences PROFESSEUR	Psychologie	Propositions de devenir à la retraite X211	Désignation de la formation locale (à définir en 2020)	Niveau d'enseignement	Niveau de diplôme	Modalité	Durée	Observations	Droits d'inscription (local)	Droits FC (local) (forfait insu)	Droits FC (hors forfait) (forfait insu)	Droits FC (hors forfait) (forfait insu)	
			DIU Accompagnement et soins palliatifs	Bac +3	L	FI/FC	2 ans	-	550	1250	1050		1
			DIU Addictologie pratique et thérapeutique	Bac +3	L	FI/FC	1 an	-	750	1750	1350		1
			DIU Adolescents difficiles	Bac +3	L	FI/FC	1 an	-	950	1500	1350		1
			DIU Antibiotologie et autres traitements anti-infectieux	Bac +7	M	FI/FC	1 an	-	750	1250	1050		1
			DIU Biologie intégrée des tumeurs solides	(vide)	M	FI/FC	2 ans	-	550	1250	1050		1
			DIU Chirurgie de la main et du membre supérieur	Bac +3	M	FI/FC	2 ans	-	550	950	850		1
			DIU Coordination médicale d'EHPAD	Docteurs en médecine	M	FC	2 ans	-	750	1250	950		1
			DIU Echocardiographie Doppler	Bac +9	M	FI/FC	2 ans	-	550	1250	1050		1
			DIU Echographie et techniques ultra-sonores	Bac +5	M	FI/FC	2 ans	-	550	1250	1050		1
			DIU Expertise Psychiatrique	Bac +5	M	FI/FC	1 an	-	550	1500	1350		1
			DIU Formation théorique et pratique en pathologie neuro-vasculaire	Bac +5	M	FI/FC	2 ans	-	550	1250	1050		1

Compétence PORTÉE	Typologie	Propriétaire Service / Université	Chaque fois de la formation locale à la rentrée 2020	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observation	Droits FI (partiel inclus)	Droits FC (Financière partiel inclus)	Droits FC (Custo Révisés partiel inclus)
			DIU Gynécologie obstétrique pour les médecins généralistes	Bac +5	M	2 ans		550	1500	1050
			DIU Hématologie Biologique	Bac +5	M	1 an		550	1500	1350
			DIU homéopathie	Bac +5	M	1 an		1250	2250	1500
			DIU Hygiène hospitalière	Bac +3	L	2 ans		550	1250	1050
			DIU Hypertension artérielle, risque cardiovasculaire et rénal	Bac +5	M	1 an		550	1250	1050
			DIU Imagerie cardiaque en coupes (Scanner, IRM)	Bac +5	M	2 ans		950	1500	1350
			DIU Le sommeil et sa pathologie	Bac +5	M	1 an		550	1500	850
			DIU maladies neurodégénératives	Bac +3	L	1 an		750	1250	1050
			DIU Médecine et Santé de l'Adolescent	Bac +5	M	2 ans		550 1ère année 350 2ème année	1700 1ère année 350 2ème année	850 1ère année 350 2ème année
			DIU Médecine Interne de la femme enceinte	Bac +5	M	1 an		550	1500	1350
			DIU Onco-Rhumatologie	Bac +5	M	1 an		550	950	850

Compagnie FORSLUX	Type de formation	Intitulé de la formation Année 2021-2022	Description de la formation (code APU niveau 3-5)	Niveau requis	Niveau de diplôme	Durée	Observations	Droits d'inscription (forfait)	Droits de formation (forfait matériel)	Droit de participation (forfait matériel)	
		DIU paramédical de Pathologie neurovasculaire	Bac +3	M	FC	1 an		550	1500	1350	1
		DIU Pathologie inflammatoire démyélinisante du système nerveux central	Bac +5	M	FII FC	1 an		550	750	650	1
		DIU Pédagogie médicale	Bac +5	M	FC	1 an		750	1250	1050	1
		DIU Péni-périologie de la femme	Bac +3	L	FII FC	1 an		550	750	650	1
		DIU Psychiatrie criminelle et médico-légale	Bac +3	L	FII FC	1 an		750	2250	1350	1
		DIU psychopathologie de la personne âgée	Bac +3	M	FII FC	1 an		650	1750	1350	1
		DIU réhabilitation Respiratoire	Bac +3	M	FII FC	1 an		950	2250	2150	1
		DIU Rythmologie et stimulation cardiaque	Bac +5	M	FII FC	2 ans		550	1250	1050	1
		DIU santé environnementale	Bac +3	L	FII FC	1 an		950	2250	1350	1
		DIU toxicologie et aide au sevrage tabagique	Bac +3	L	FII FC	1 an		450	950	850	1
		DIU Thérapeutique Homéopathique	Bac +5	M	FII FC	1 an		1250	2250	1500	1

Compétence PCREUSE	Typologie	Responsabilité (101)	Apprentissage en la formation locale à la santé	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observations	Droits FC (hors droits inclus)	Droits FC (hors droits inclus)	Droits FC (hors droits inclus)		
			DUI Troubles des Conduites alimentaires	Bac +3	L	FIFC	1 an	-	550	1750	1750	1
			DU Art thérapie	Bac +3	L	FIFC	1 an	-	1250	2250	2150	1
			DU de pneumologie Laos	Bac +5	M	FC	1 an	DU à vocation humanitaire - demande de dérogation tarifaire	0	0	0	1
			DU de briefing en simulation	Bac +3	L	FIFC	1 an	-	750	2250	1350	1
			DU Ethique médicale et pratique des soins	Bac +3	L	FIFC	1 an	-	750	1250	1250	1
			DU Gestes d'Urgence en Pédiatrie	Bac +3	M	FIFC	1 an	-	750	2750	2150	1
			DU Gynécologie médicale pour les sages-femmes	Bac +5	M	FC	1 an	-	Non concerné	950	850	1
			DU Nutrition et diététique clinique et thérapeutique	Bac +5	M	FIFC	1 an	-	550	1250	1050	1
			DU Orthopédie	Bac +3	M	FIFC	1 an	-	950	1750	1350	1
			DU prise en charge de la douleur	Bac +3	L	FIFC	1 an	-	550	1250	1050	1
			DU Qualification à l'exercice de la médecine générale	Bac +5	M	FC	1 an	-	Non concerné	9000	8500	1

Compétence ACQUIS	Indicateur	Préparation de l'épreuve à la rentrée 2021	Description des formations locales (L.S. niveau, durée, nombre, type)	Niveau de diplôme	Niveau de diplôme	Public	Date	Quota	Droits FI (Frais Inclus)	Coûts FI (Frais de social inclus)	Droits FI (Frais de social inclus)	Droits FI (Frais de social inclus)	1
			DU Réparation juridique du dommage corporel	Bac +5	M	FI/FC	1 an		550	1250	1050		1
952- SAFIRE	Formation locale à pérennité nationale	Ouverture	DU PEPIRE - Passeport Compétences Création	Bac pour les SNEE + pas de niveau de diplôme requis pour les autres profils non étudiants	L	FI	4 mois		300	250	250		1